EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

de la Commune de BÂGÉ-DOMMARTIN

Département de l'AIN – Arrondissement de BOURG-en-BRESSE – Canton de REPLONGES

Réf : **2025/21**

Date de convocation : 11 avril 2025

Objet : **Aménagement du centre bourg de Dommartin: attribution des marchés de travaux**

Date d'affichage : 11 avril 2025

Date de réunion : 17 avril 2025

Nombre de conseillers : 26
Nombre de conseillers en exercice : 26
Nombre de conseillers présents : 19
Nombre de votants : 25

L'AN DEUX MIL VINGT CINQ, le dix-sept avril à 20h08, le Conseil Municipal de la commune de Bâgé-Dommartin, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Christian BERNIGAUD, Maire.
Étaient présents : M. BERNIGAUD Christian, Mme BEURRIER Aline, Mme BUIRET Marie-Dominique, M. CHAFFAUD Jérôme, Mme CHARDIGNY Mireille, M. DIOCHON Eric, Mme DONGUY Annick, M. ECOCHARD Nicolas, M. FERNANDES Michel, M. FERRAND Etienne, Mme GAUTHERET Marie-Pierre, Mme LAFAY Monique, M. MERCIER Michel, Mme MERONI Isabelle, Mme MICHAUD Laurence, Mme ONOFRE Lia, , M. PERRET Nicolas, M. ROZIER Raphaël, M. SAVART Gauthier, conseillers municipaux.
Étaient excusés : M. BESSON Jean-Jacques qui a donné pouvoir à Mme BUIRET Marie-Dominique, Mme GUILLOT Myriam qui a donné pouvoir à Mme DONGUY Annick, Mme JOURDAN Dominique qui a donné pouvoir à M. DIOCHON Eric, Mme NAVAS Catherine qui a donné pouvoir à Mme CHARDIGNY Mireille, M. PAIN Philippe a donné pouvoir à M. SAVART Gauthier, et M. TRUCHON Pierre qui a donné pouvoir à M. BERNIGAUD Christian
Absente : Mme SOCQUET Anne-Laure
M. CHAFFAUD Jérôme est nommé secrétaire de séance.

Monsieur le Maire rappelle qu'une procédure de consultation des entreprises a été lancée concernant les travaux d'aménagement du centre bourg de Dommartin.
Monsieur le Maire informe le conseil municipal du résultat du marché public à procédure adaptée en application des articles L2123-1 et R2123-1, R2123-4 et R2123-5 du code de la commande publique pour les travaux d'aménagement du centre bourg de Dommartin.
L'annonce légale a été envoyée le 17/02/2025 pour parution dans le journal papier de la VOIX DE L'AIN.
La consultation a été mise en ligne sur le profil acheteur http://marchespublics.ain.fr le 17/02/2025 et la réponse électronique obligatoire sur ce même support.
Date limite de remise des offres le 12/03/2025 à 12H00.

Deux candidats ont déposé une offre dans le délai imparti et aucune offre n'est parvenue hors délais.

L'analyse des offres a été effectuée conformément aux critères affichés dans le règlement de la consultation et rappelés ci-après,

Pour l'ensemble des travaux d'aménagement

Prix : 70 % :

Accusé de réception en préfecture
001-200077220-20250417-2025210-DE
Date de télétransmission : 23/04/2025
Date de réception préfecture : 23/04/2025

Valeur technique : Définition et appréciation du critère : Critère n°1 : Le personnel et le matériel affecté au chantier et organisation contrôle **5 points** Critère n°2 : Planning détaillé des opérations **15 points** Critère n°3 : Sécurité du chantier, hygiène, gestion, valorisation et élimination des déchets **5 points** Critère n°4 : Origine des matériaux et fournitures avec fiches **5 points**	30/100

Au vu du rapport d'analyse des offres présenté par l'équipe de Maîtrise d'œuvre représentée par Berthet-Liogier-Caulfuty, le mandataire

Le Conseil Municipal, après délibération, (24 pour, 1 abstention : M. Mercier Michel)
Sur la base de ces éléments,
Vu les articles L2121-29 et L2122-21 du code général des collectivités territoriales,
Vu le Code de la commande Publique,
Vu le rapport d'analyse des offres,

Décide d'attribuer le marché comme suit après la phase de négociations :

- à l'entreprise GRPT SOCALF-DECATA pour un montant de 331 862,40€ HT

Autorise Monsieur le Maire à signer le marché de ces travaux et tous les actes contractuels y afférents nécessaires à son exécution.

Dit que les dépenses seront imputées sur les crédits inscrits et à inscrire au budget 2025 en dépenses d'investissement au compte 2152.

Fait et délibéré en mairie,
Le 17/04/2025
Le Maire

Le Secrétaire de séance

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le
Et publication ou notification du

Accusé de réception en préfecture
001-200077220-20250417-2025-21-DE
Date de télétransmission : 23/04/2025
Date de réception préfecture : 23/04/2025